

Communiqué de presse // 16.03.2016

70 postes non pourvus au concours réservé de l'EPS en 2 ans Faute de candidats ? Faute de formation ?

Derrière la volonté affichée de mettre fin à la précarité à l'éducation nationale, il y a la réalité : 53 postes non pourvus au concours réservé de l'EPS 2016, ajoutés aux 17 de 2015, ce sont donc 70 postes en moins pour l'EPS en 2 ans, 70 possibilités de moins pour les candidats d'accéder à la titularisation.

Pour une vraie politique de résorption de la précarité, il faut élargir les conditions d'éligibilité pour qu'un plus grand nombre de non titulaires puisse accéder à ce concours. De plus une véritable formation en vue de la préparation au concours pour ces candidats doit être développée. 462 non titulaires sont embauchés en EPS à ce jour en plus des contractuels déjà en CDI. Résorber la précarité à l'éducation c'est aussi permettre à des CDD d'accéder à la titularisation.

Seulement 66 postes au CAPEPS interne pour 1236 inscrits, les candidats au CAPEPS ne manquent pas. Le SNEP-FSU demande l'ouverture d'une liste complémentaire au CAPEPS interne à hauteur des postes non pourvus au concours réservé. Ce serait un signe positif de la part du ministère qui respecterait une partie de ses engagements.

Contact : coralie.benech@snepfusu.net // 06 74 00 12 68